

# Pour nos salaires

## Exprimons-nous d'ici au 17 décembre

# Grève en janvier

### La dévalorisation de nos métiers

- Il y a 25 ans, le salaire d'un certifié, Cop ou CPE débutant représentait plus de 2 fois le SMIC. En 2007, on en est à 1,25 SMIC.
- Le pouvoir d'achat actuel du 11<sup>e</sup> échelon est celui du 9<sup>e</sup> échelon d'il y a 25 ans.
- Un fonctionnaire de catégorie A recruté en 1997 a, après 9 ans de carrière, un pouvoir d'achat inférieur de 14 % à celui de son aîné recruté en 1983 (INSEE, France portrait social 2007).

Pour l'essentiel, ces constats s'expliquent par l'érosion de la valeur du point d'indice de la Fonction publique depuis sa désindexation en 1982.

### Négociations

Lundi 3 décembre, ce qui était exclu jusqu'alors devient possible.

Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction publique annonce des négociations salariales le 17 décembre, pour le maintien du pouvoir d'achat en 2008. La valeur du point d'indice sera au cœur de ces discussions. Le ministre reconnaît aussi qu'il faudra bien parler de la grille indiciaire, citant tout particulièrement les débuts et l'allongement des carrières.

Le « travailler plus pour gagner plus » présidentiel devient un outil pour l'amélioration du pouvoir d'achat, il n'est plus la seule réponse à nos revendications.

Ce bougé du discours gouvernemental est le résultat de la grève massive du 20 novembre. Il doit être amplifié. Exprimons-nous collectivement d'ici le 17 décembre.

Pour le SNES, une nouvelle grève en janvier est indispensable pour assurer la traduction de ce recul sur nos fiches de paie.

### Nos revendications

- Indexation du point d'indice sur les prix et le rattrapage des pertes accumulées (7 % depuis 2000).
- Rétablir et généraliser la prime de première affectation, porter le traitement en début de carrière à 1 800 euros mensuels net.

- Tous les personnels doivent atteindre l'indice 783 (7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe des certifiés, 2 970 euros net) ou 963 pour les agrégés. La reconstruction de la grille en onze échelons jusqu'à ces indices permettrait que ces mesures bénéficient à tous.
- La situation des MI-SE et des assistants d'éducation recrutés au niveau du bac mais rémunérés au SMIC doit être revue.
- Pour les retraités, le premier impératif est l'application de la loi, c'est-à-dire une augmentation de 1,6 % de leurs pensions en janvier. Et la question de la progression de leur pouvoir d'achat est posée.

### Pour l'emploi, nos métiers, nos salaires S'opposer au développement des HS

Sarkozy reconnaît la sous rémunération des heures supplémentaires. Le SNES, qui dénonce cet état de fait, s'oppose au développement des HS organisé par le projet de budget 2008, qui supprime à ce titre 3 500 emplois.

Cette économie d'environ 116 millions d'euros sera payée par les contractuels qui risquent de ne pas retrouver d'emplois, les étudiants qui ne seront pas recrutés.

Il est inacceptable que la progression du pouvoir d'achat laisse de côté les personnels à temps partiel (des femmes en majorité), et tous ceux dont les HS ne sont pas rémunérées comme les CPE, les assistants d'éducation, les CO-Psy et directeurs de CIO, les enseignants documentalistes.

Notre charge de travail s'alourdit. Travailler plus pèsera sur nos conditions de travail, contre la qualité de l'enseignement.